

■ **Torrenté Huguette et Nollot Michel**, à Genève, dépôt de pain avec buvette accessoire (FOSC du 07.03.2000, p. 1561). Nollot Michel n'est plus associé. La société est dissoute et radiée. L'associée Torrenté Huguette reste chargée de l'actif et du passif de la société, au sens de l'art. 579 CO, dont elle continue les affaires sous la raison de commerce 'Torrenté Huguette', à Genève.
Journal no 7032 du 20.06.2003
(01053790 / CH-660.0.515.000-9)